



Les zones d'accélération créées par la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 constituent un nouvel outil de planification territoriale destiné à favoriser l'implantation d'installations terrestres de production.

**L'objectif n'est pas l'autonomie énergétique de chaque territoire mais bien de créer de la solidarité entre eux.**

## Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables : le rôle déterminant des communes

La loi d'accélération associe les collectivités à la planification énergétique en leur donnant un rôle majeur dans la définition des zones d'accélération.

Ce sont en effet les communes qui ont l'initiative de proposer ces zones présentant un potentiel d'accélération de la production d'énergies renouvelables, en s'appuyant sur les informations fournies par l'État.

Après concertation avec le public, délibération du conseil municipal et débat au sein de leur intercommunalité, ces zonages seront transmis à des référents préfectoraux puis aux comités régionaux de l'énergie, qui rendront un avis, après vérification de leur cohérence avec les objectifs régionaux.

Le dernier mot revient au conseil municipal qui doit approuver la zone d'accélération définie sur son territoire.

# CE QUE CONTIENT LA LOI

## La loi s'articule autour de quatre axes

1. Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires
2. Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables
3. Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables
4. Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent

Elle est le volet législatif du grand plan d'accélération des énergies renouvelables du Gouvernement. Les volets réglementaire et organisationnel des services de l'État ont été engagés à l'été 2022 avec la publication de 36 textes réglementaires et la mobilisation des préfets et des services déconcentrés de l'État pour accélérer le traitement des demandes d'autorisation de projets.

## Les étapes de la loi

### 26 septembre 2022

Présentation du projet de loi en Conseil des ministres par Agnès Pannier-Runacher

### 4 novembre 2022

Adoption par le Sénat du projet de loi en première lecture

### 10 janvier 2023

Adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi en première lecture

### 24 janvier 2023

Réunion conclusive de la commission mixte paritaire sur un texte commun

### 31 janvier 2023

Adoption définitive du projet de loi par l'Assemblée nationale

### 7 février 2023

Adoption définitive du projet de loi par le Sénat



Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables :

**le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.**

Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.



Proposition Zones Accélération des Productions d'Énergies Renouvelables

## LE CALENDRIER POUR DÉFINIR DES ZONES D'ACCÉLÉRATION

A compter  
du 1<sup>er</sup> juillet 2023

Mise à disposition des  
données

Responsables :  
- Etat  
- Gestionnaires de  
réseaux de gaz et  
d'électricité

Délai : 2 mois



Jusqu'à fin  
décembre 2023

Proposition des zones  
par les communes

Responsables :  
- Communes  
- EPCI

Modalités :  
- Concertation du  
public selon des  
modalités librement  
définies  
- Délibération du  
conseil municipal  
- Débat au sein de  
l'organe délibérant  
de l'EPCI

Délai : 6 mois



Premier semestre  
2024

Concertation  
territoriale

Responsables :  
- Référent préfectoral  
unique

Modalités :  
- Conférence  
territoriale  
- Transmission de la  
cartographie  
départementale au  
comité régional de  
l'énergie



Premier semestre  
2024

Avis du comité  
régional de l'énergie

Responsables :  
- Comité régional de  
l'énergie

Modalités :  
- Le comité régional  
de l'énergie  
détermine si les  
zones sont  
suffisantes pour  
atteindre les  
objectifs régionaux

Délai : 3 mois

Proposition Zones Accélération des Productions d'Energies Renouvelables

Sites de production par filière en 2022



## ETAT DES LIEUX VERFEIL

Actuellement, et sur les 5 dernières années, la production se centre principalement sur la production d'énergie photovoltaïque sur toiture:

ANNEE	M <sup>2</sup>	PUISSANCE
2020	693,72 m <sup>2</sup>	103,89 KWc
2021	233,44 m <sup>2</sup>	35,23 KWc
2022	2.277,87 m <sup>2</sup>	233,81 KWc
2023	737,44 m <sup>2</sup>	149,04 KWc
<b>TOTAL</b>	<b>3.942.47 m<sup>2</sup></b>	<b>521.97 KWc</b>

Sites de consommation par secteur en 2022



Proposition Zones Accélération des Productions d'Énergies Renouvelables

## Comparaison production / consommation

VERFEIL

consomme **16 120 MWh**



et produit **1 252 MWh** soit un ratio de **7,8%**

OCCITANIE

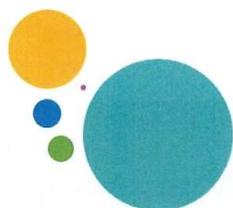
consomme **31 032 491 MWh**



et produit **7 758 575 MWh\*** soit un ratio de **25,0%**

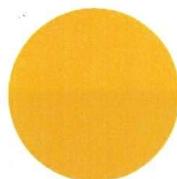
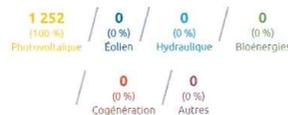
### Consommation par secteur en 2022

**16 120 MWh** consommés au total



### Production par filière en 2022

**1 252 MWh** de production au total



## LE BILAN DE MON TERRITOIRE PAR ENEDIS

Enedis a développé un outil d'aide à la décision, le bilan de mon territoire. Il propose deux fonctionnalités.

– **Le portrait de mon territoire** présente la consommation et la production d'électricité d'un territoire par secteur d'activité et filière de production (solaire, éolienne, etc.). Il affiche également l'évolution de ces données. Ce portrait a vocation à s'élargir pour intégrer d'autres données concernant les autres énergies du territoire (gaz naturel, réseaux de chaleur, etc.) ;

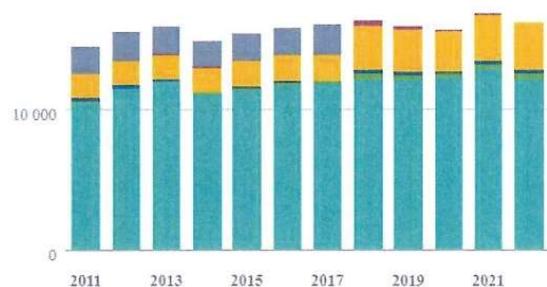
– **Le comparateur de territoires** permet de mettre en regard ces données avec celles d'autres territoires.

Ce service s'adresse particulièrement aux collectivités locales qui souhaitent établir un bilan de la production et de la consommation d'électricité ou assurer un suivi de leurs politiques de transition écologique.

[data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire](https://data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire)

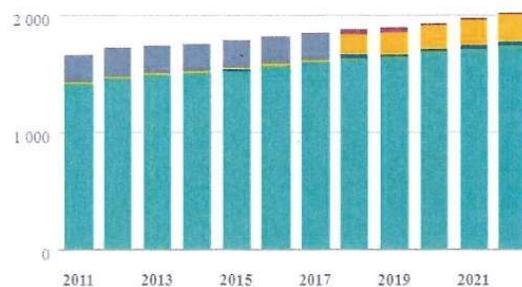
## Évolution de la consommation annuelle

**16 120 MWh** consommés en 2022



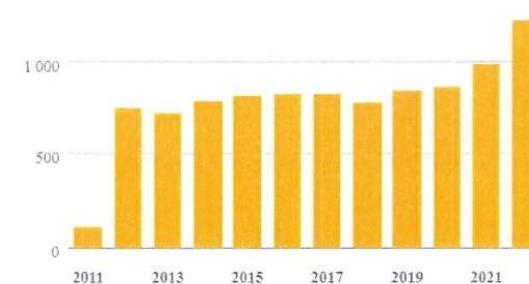
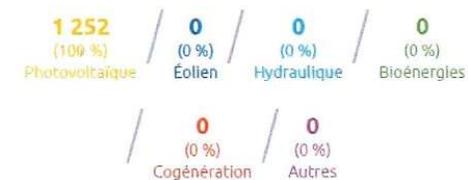
## Évolution du nombre de site de consommation

**2 016 sites** de consommation en 2022



## Évolution de la production annuelle

**1 252 MWh** de production en 2022



Proposition Zones Accélération des Productions d'Énergies Renouvelables

Afin de permettre aux élus de mener à bien cet exercice, et dans l'objectif de rendre accessible au public l'ensemble des informations relatives aux énergies renouvelables, **le ministère de la Transition énergétique, le Cerema et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)** mettent en ligne un portail cartographique.

Le portail cartographique a vocation à faciliter l'accès aux données et ainsi servir d'outil d'aide à la décision pour définir les futures zones d'accélération sur l'ensemble du territoire.

Gratuit et en open data, il fournit des informations sur les capacités de production des territoires, mais aussi sur les enjeux pour le développement des différentes énergies renouvelables (capacité d'accueil dans le réseau, contraintes réglementaires...).

### Portail Cartographique EnR (version beta)

Bienvenue sur le portail cartographique français des énergies renouvelables



Cliquez sur le nom d'une couche pour en dérouler la légende. Attention, pour afficher les données sur la carte, il faut passer par le gestionnaire de couche, juste à gauche.

#### Potentiel solaire électrique et thermique

- › Irradiation solaire horizontale annuelle moyenne
- › Potentiel solaire au sol - friches susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques
- › Potentiel solaire sur toiture (méthode simplifiée)
- › Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m<sup>2</sup> (données déclaratives)

#### Potentiel éolien terrestre

- › Potentiel éolien terrestre - couche "clé en main"
- › Potentiel éolien terrestre - gisement de vent à 140m et 160m

#### Potentiel géothermique

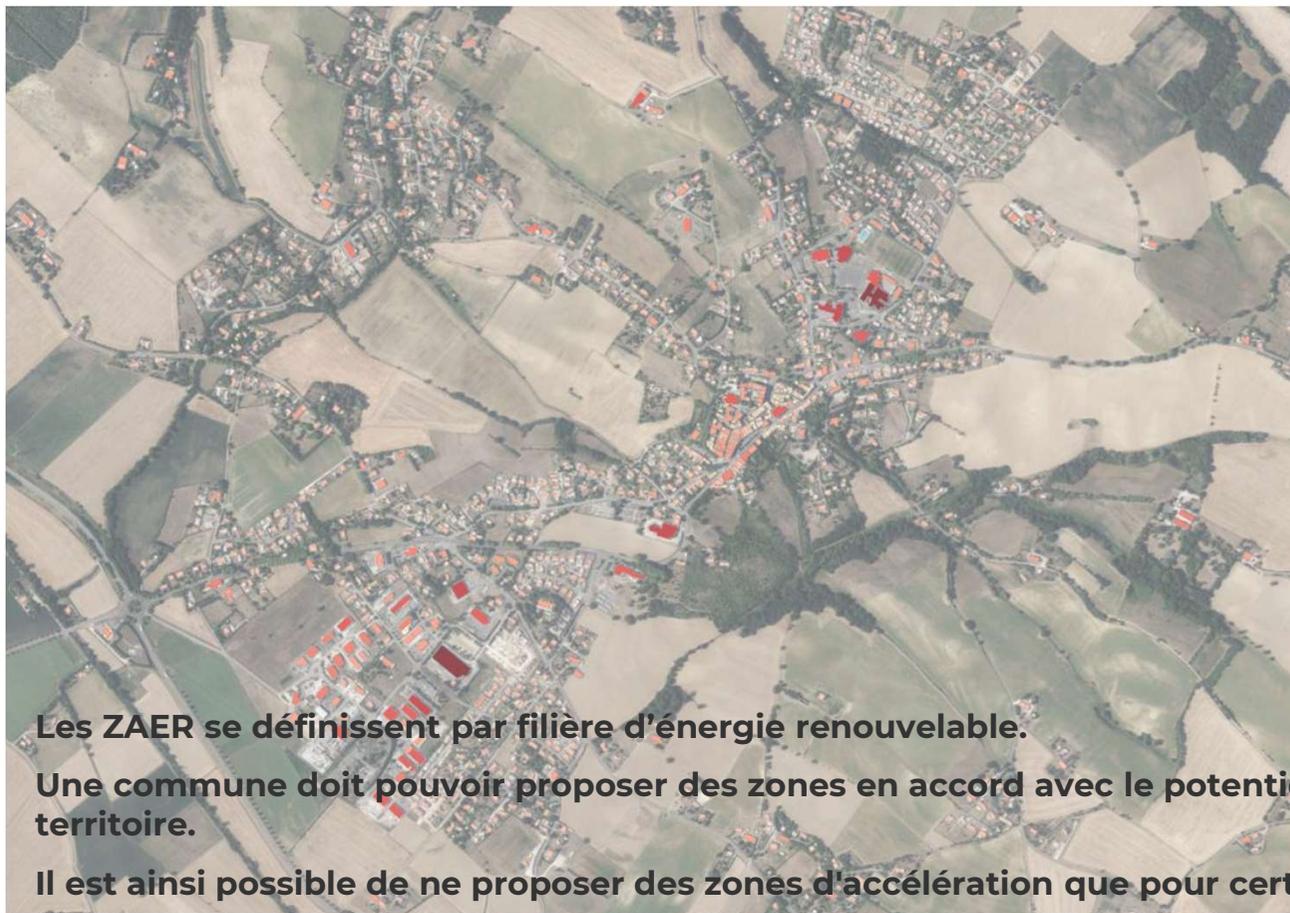
- › Potentiel géothermique en PACA
- › Potentiel géothermique en Centre-Val de Loire
- › Potentiel géothermique en Île-de-France

#### Potentiel de méthanisation et biogaz

- › Potentiel méthanisable par canton

Proposition Zones Accélération des Productions d'Énergies Renouvelables

Potentiel Photovoltaïque sur bâtiment, Verfeil (31590)



**Les ZAER se définissent par filière d'énergie renouvelable.**

**Une commune doit pouvoir proposer des zones en accord avec le potentiel de ces zones et leur pertinence sur le territoire.**

**Il est ainsi possible de ne proposer des zones d'accélération que pour certaines filières.**

**L'enjeu est que la somme de ces zones soit suffisamment grande pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).**

Les zones d'accélération concernent l'ensemble des installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Sont donc concernés :

l'éolien terrestre, le photovoltaïque (au sol, sur bâtiment...), l'hydraulique, la géothermie, les installations de chaleur et de froid, les biogaz, la biomasse.

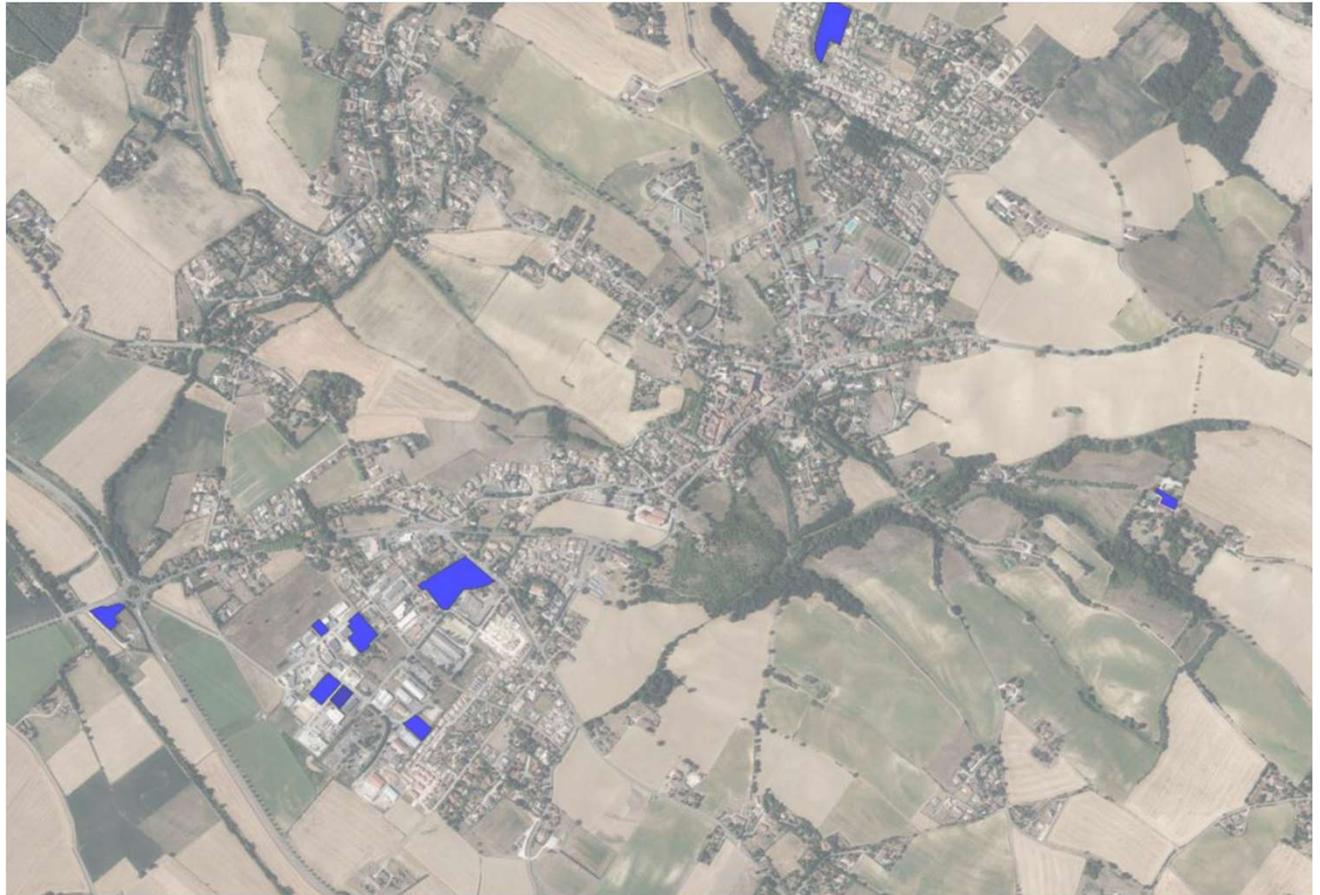
Proposition Zones Accélération des Productions d'Energies Renouvelables

*Potentiel Photovoltaïque sur stationnement, Verfeil (31590)*

Les zones d'accélération illustrent la volonté de la commune d'implanter des énergies renouvelables à certains endroits de son territoire.

Une commune doit pouvoir proposer des zones en accord avec le potentiel de ces zones et leur pertinence sur le territoire. Rien n'empêche une commune disposant de conditions favorables de proposer des zones supérieures à ses besoins énergétiques.

L'enjeu est que la somme de ces zones soit suffisamment grande pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).



Proposition Zones Accélération des Productions d'Énergies Renouvelables

Projets d'envergure potentiels ENR, Verfeil (31590)



Zones d'Accélération de la  
Production d'Energies  
Renouvelables ZAENR

## VERFEIL

### Photovoltaïques sur toiture:

- 1- Zone d'activités La Pioissance
- 2- Futur extension ZA
- 3- Zone sud Groupe scolaire et sportif
- 4- Futur Pôle Intergénérationnel
- 5- Futur quartier mixte « avenue de Toulouse »
- 6- Zone AUFco et AUF
- 7- Futur quartier SDIS
- 8- Quartier scolaire et sportif existant

Proposition Zones Accélération des Productions d'Energies Renouvelables

Projets d'envergure potentiels ENR, Verfeil (31590)



Zones d'Accélération de la  
Production d'Energies  
Renouvelables ZAENR

## VERFEIL

### Photovoltaïques stationnement:

- 1- Zone d'activités La Pioissance
- 2- Futur extension ZA
- 3- Zone sud Groupe scolaire et sportif
- 4- Futur quartier mixte « avenue de Toulouse »
- 5- Zone AUFco et AUF

Proposition Zones Accélération des Productions d'Energies Renouvelables

Projets d'envergure potentiels ENR, Verfeil (31590)



Zones d'Accélération de la  
Production d'Energies  
Renouvelables ZAENR

## VERFEIL

### Géothermie:

- 1- Futur extension ZA
- 2- Zone sud Groupe scolaire et sportif
- 3- Futur quartier mixte « avenue de Toulouse »
- 4- Zone AUFco et AUF

Proposition Zones Accélération des Productions d'Energies Renouvelables



Proposition Zones Accélération des Productions d'Energies Renouvelables